

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION N°2024 / 01

MARCHE DE SERVICES ASSURANCE : FLOTTE AUTOMOBILE ET RISQUES ANNEXES

N° MARCHÉ : 24D001

LE PRESIDENT DU SYNDICAT

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité syndical en date du 8 septembre 2020 portant délégation d'attribution au Président ;

CONSIDERANT le courrier de la SMACL ASSURANCES en date du 21 mars 2023 informant le SYVEDAC de leur intention de résilier le marché d'assurance « Flotte automobile et risques annexes » au 31 décembre 2023 (souscrit le 01/01/2021 pour une durée de 5 ans), si le SYVEDAC n'accepte pas une majoration de prime de 70% en raison de sa sinistralité ;

Vu l'envoi d'un courriel du 3 juillet 2023 à SMACL ASSURANCES ne donnant pas une suite positive à leur proposition de majoration et les informant d'une mise en concurrence du marché ;

Vu la mission de conseil confiée à la société PROTECTAS en date du 3 juillet 2023 afin de relancer une consultation ;

Vu la consultation lancée le 20 octobre 2023, avec une date de remise des offres fixée au 21 novembre 2023 et l'absence de candidat ;

Vu la sollicitation par PROTECTAS le 22 novembre 2023 par courriel de la SMACL ASSURANCES afin d'obtenir une offre de sa part ;

Vu l'offre du cabinet d'assurances SMACL ASSURANCES pour le marché d'assurance « Flotte automobile et risques annexes » reçue le 14 décembre 2023 ;

DECIDE

1°) De confier, pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, au cabinet SMACL ASSURANCES dont le siège social est situé 141, avenue Salvador Allende – 79031 NIORT Cedex 9 :

**L'assurance « Flotte automobile et risques annexes » (lot unique)**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20240320-20240320\_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2024

Publication : 22/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



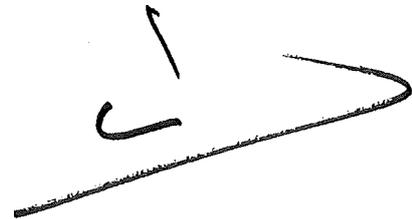
Décomposée comme suit :

☉ Offre de base « Assurance automobile et risques annexes »	
Pour une prime annuelle de :	<b>6 328,49 € TTC</b>
☉ Prestation supplémentaire éventuelle N°1 - Assurance « Marchandises transportées »	
Pour une prime annuelle de :	<b>69,03 € TTC</b>
☉ Prestation supplémentaire éventuelle N°2 - Assurance « Auto-mission représentants légaux »	
Pour une prime annuelle de :	<b>2 052,89 € TTC</b>
☉ Prestation supplémentaire éventuelle N°3 - Assurance « Auto-mission préposés »	
Pour une prime annuelle de :	<b>282,87 € TTC</b>
<b><u>Pour un coût annuel de</u></b>	<b><u>8 733,28 € TTC</u></b>

2°) Dit que le montant des primes est indexé chaque année à l'échéance du contrat sur la base de l'indice SRA (Sécurité et Réparation Automobile) qui correspond à la moyenne de 3 indicateurs : le prix des pièces de rechange, le taux horaire de la main d'œuvre et le prix de vente des ingrédients de la peinture.

3°) D'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité syndical et d'en rendre compte à celui-ci.

Fait, en un exemplaire original  
A Colombelles, le **20 FEV. 2024**



Olivier PAZ  
Président du SYVEDAC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20240320-20240320\_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2024

Publication : 22/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Siège Social

**SYVEDAC**

9, rue Francis de Pressensé  
14460 COLOMBELLES  
Tél. : 02 31 28 40 03

-----

**PROCES-VERBAL**

Date de convocation : 13 mars 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le mercredi vingt mars à 18h30, les membres du Comité syndical du SYVEDAC, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, Olivier PAZ, se sont réunis, en séance publique dans les locaux de la Communauté urbaine CAEN LA MER – 16 rue Rosa Parks à CAEN (les Rives de l'Orne), salle de l'Hémicycle.

Nombre de membres en exercice : **73**

Nombre de membres présents : **46**

**Etaient présents :**

⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**

↳ Délégués titulaires : M. BAIL – Mme BARILLON - M. BOURGUIGNON -Mme CALBERG-ELLEN - M. COUTANCEAU - M. DEGOULET - Mme DIOUF - M. DUTHILLEUL - M. FLAUST – M. GUENNOC - M. GUIDI - M. JOBEY - Mme LAMY - M. LANDEMAINE - M. LANGLOIS - M. LE LAN - M. LECERF - M. LIZORET - M. LOUVEL - M. MATA - M. Bruno MARIE - M. POTTIER - M. PRIEUX - M. RAVENEL - M. ROBERT - M. VINCENT.

⇒ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**

↳ Délégués titulaires : M. BRIARD - M. CHEDEVILLE - M. COOL - M. LOUIS - M. Alain MARIE - M. TISSIER - M. VIGAN – Mme WASSNER.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE**

↳ Délégués titulaires : M. GAUQUELIN – M. LENEZ.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**

↳ Délégués titulaires : M. CALIGNY-DELAHAYE - M. GERMAIN - Mme GRANA – Mme LELIEVRE - M. PAZ.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20240320-20240320\_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22/03/2024

Publication de 22/03/2024 autorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise

Pour l'autorité compétente par délégation 9, rue Francis de Pressensé, 14460 Colombelles

Tél. : 02 31 28 40 03 • contact@syvedac.org

[www.syvedac.org](http://www.syvedac.org)



- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**
  - ↳ Délégués titulaires : M. DENOYELLE - M. GOBÉ - M. MAUGER.
  - ↳ Délégué suppléant : M. MALAQUIN.
- ⇒ **SMICTOM DE LA BRUYERE**
  - ↳ Délégué titulaire : M. GUILLEMETTE.

**Etaient absents excusés (délégués titulaires) :**

- ⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**
  - ↳ Délégués titulaires : M. ADAM - Mme COUE DA SILVA - M. JEANNENEZ - M. LESELLIER - M. MONTONI - Mme SASSIER.
- ⇒ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**
  - ↳ Délégués titulaires : M. DESHAYES - M. GILAIN – M. GUILLOT - Mme REVERT.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE**
  - ↳ Délégués titulaires : M. BOSSARD - M. DELAHAYE.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**
  - ↳ Délégué titulaire : Mme DUBOS.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**
- ⇒ **SMICTOM DE LA BRUYERE**
  - ↳ Délégué titulaire : Mme FIEFFÉ.

**Etaient absents (délégués titulaires) :**

- ⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**
  - ↳ Délégués titulaires : M. BERNARD – M. DESVAGES - Mme FIQUET - M. GOBERT - Mme LEGRAND - Mme MICHEL – M. SÉRÉE - Mme THOMAS.
- ⇒ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**
  - ↳ Délégués titulaires : M. GALLIER - Mme Armelle LAMY – M. RZEPECKI.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE**
  - ↳ Délégué titulaire : M. DUPONT-FEDERICI
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**
  - ↳ Délégué titulaire : M. HILBÉ.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**
  - ↳ Délégué titulaire : Mme BLANCHER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20240320-20240320\_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception **SAVEDAC** le 22/03/2024  
Publication le 22/03/2024 Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise

Pour l'autorité Française de Préfecture 14 460 Colombelles

Tél. : 02 31 28 40 03 • contact@syvedac.org



[www.syvedac.org](http://www.syvedac.org)